

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LE GOLO

Département de HAUTE-CORSE (2B) / Commune de VESCOVATO (2B346)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014 / Décret 59-951 du 31/07/1959

Limite	Observations
1 500 mètres en amont de l'embouchure.	<p>Aspects juridiques : Dans ce cas le texte juridique de référence est le Décret n°2014-1608 qui définit la LSE. En effet, dans un courrier en du 22/10/2014 la préfecture de Haute-Corse indique que pour ce cours d'eau « la LSE fixe aussi la LIM ». Le Décret 59-951 relatif à la LIM ne cite pas spécifiquement ce cours d'eau (la LIM est alors en principe confondue avec la LTM pour laquelle nous ne disposons pas de description spécifique).</p> <p>Aspects géographiques : la limite est numérisée à environ 1500 mètres en amont de l'embouchure en suivant le cours d'eau.</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

